

# Château du MAS

## Son histoire



**Par Patrick Réguillon  
2024**

## INTRODUCTION

*Le mas* » est une dénomination très répandue en France. C'est un dérivé du bas-latin *mansus/mansum*, rendu en ancien français par *mas* qui signifie *ferme, habitation rurale*.

Charles du Cange, dans son dictionnaire du latin médiéval, définit ainsi le mas : *Certus agrorum modus, conglebatio ac collectio quaedam possessionum et praediorum*.

Le « mas » signifierait donc un certain état de la propriété rurale, lequel pourrait s'appliquer au territoire en question, appendice rural, juxtaposé à la ville, dont il faisait également partie.

Rabelais, dans le prologue du livre IV de son *Pantagruel*, parle d'un favori de Mercure qui *acheta force métairies, force granges, force censés, force mas, etc.* Le *massu* serait donc l'équivalent de banlieue : *étendue de campagne autour d'une ville et qui en dépend<sup>1</sup>*.

Ces forts assuraient la sécurité du village lui-même, et concouraient accessoirement à la défense de la seigneurie tout entière. Ils avaient été bâtis par les habitants. C'était le cas à l'Arbresle, à Chessy, à Tarare, à Bessenay, à Courzieu<sup>2</sup>.

Ces châteaux sont tenus par des châtelains appartenant à des familles chevaleresques de la région, que les moines parviennent assez bien à contrôler.<sup>3</sup>

La plupart des vassaux de Savigny étaient des officiers laïques, rétribués par l'octroi d'un fief de service. Nombre d'entre eux restèrent au service de l'abbaye, se passant de génération en génération certaines fonctions d'administration locale ou générale.<sup>4</sup>

## CITATION de BESSEY

Le nom de Bessenay est cité, pour la première fois, dans un acte du cartulaire de Savigny, daté du 6 mai 889, et concernant des terrains situés dans le pays lyonnais (*in pago Lugdunensi*), dans l'ager (circonscription) de Bessenay (*in agro Bessenacense*), dans la vallée de la Brévenne (*in valle quae dicitur Bevronica*).<sup>5</sup>

En 1096, la paroisse de Bessenay, jusqu'alors dépendante de l'archevêque de Lyon, passe donc en possession de l'abbaye de Savigny. Cette recherche

<sup>1</sup> *Revue du Lyonnais*. Volumes 28 à 29 (p. 415).

<sup>2</sup> *Idem* (p. 151-152).

<sup>3</sup> *Eglise et société chrétienne d'Agobard à Valdès*, par Michel Rubellin (p. 314).

<sup>4</sup> *De la seigneurie rurale à la baronnie : l'abbaye de Savigny en Lyonnais*, par Roger Gaussin, in *Le Moyen âge, bulletin mensuel d'histoire et de philologie*. Vol. 61. (p. 169).

d'équilibre régional s'est accompagnée d'une solide politique de construction de châteaux et forteresses ayant une double fonction : militaire bien sûr (protection contre tout danger extérieur), et également administrative (sièges d'exercice des pouvoirs seigneuriaux, judiciaires notamment, mais aussi économiques).<sup>6</sup>

## GENESE du Château du Mas

La date de création du château du Mas n'est pas connue mais son origine semble remonter au XIIe siècle : la « villa » supportant le château du Mas fût donnée à l'abbaye en 1004 par l'archevêque de Lyon. C'est à cette époque, « *pour tenir la vallée de la Brévenne, que l'abbaye de Savigny fit élever la maison-forte du Mas, à Bessenay, et fortifier le bourg de Courzieu, au-dessus duquel la maison-forte de Saint-Bonnet-le-Froid contrôlait la traversée des Monts du Lyonnais* ». <sup>7</sup>



Un dénommé Bernardi de Manso, est cité dans le cartulaire de l'abbaye de Savigny, comme pouvant donner le nom au château du Mas. Mais nous le retrouvons aussi dans les cartulaires de l'abbaye de Lézat, des templiers de Douzens, de l'abbaye d'Uzerche, de l'abbaye de Silvanès, dans les seigneurs des Bauges<sup>8</sup>. Quel était ce personnage ?

Une transaction de 1298 nous montre que le « seigneur » du Mas était bien le vassal de Savigny auquel il payait une rente annuelle d'un dément de froment, 3 d'orge et 1 septier de vin, pour ses possessions du Mas (terre sur Bessenay), d'Arod, de Brullioles, de Saint-Marcel, d'Albigny, de Saint-Irénée (*l'abbaye lyonnaise avait des biens à Chambost*,

<sup>5</sup> *Dictionnaire illustré des communes du département du Rhône*, par E. de Rolland et D. Clouzet. Tome 1 (p. 64).

<sup>6</sup> *Eglise et société chrétienne d'Agobard à Valdès*, par Michel Rubellin (p. 314).

<sup>7</sup> *De la seigneurie rurale à la baronnie : l'abbaye de Savigny en Lyonnais*, par Roger Gaussin, in *Le Moyen âge, bulletin mensuel d'histoire et de philologie*. Vol. 61. (p. 151).

<sup>8</sup> *Gallica* : « Bernardi de Manso »

Brussieu et Bessenay), et de Saint-Paul de Lyon (possessionné à Ancy)<sup>9</sup>.

## PREMIERS SEIGNEURS NOMMES

« Le Chapitre avait reçu de la maison de Talaru et de Béatrix de Marcilly, les terres et rentes de Bessenay et de Brullioles pour une messe, qui devait être célébrée chaque année à l'autel de la Madeleine.

Le cardinal de Talaru avait légué dix livres de rente pour cette chapelle où reposaient son père et sa mère, et Jean de Talaru, archevêque de Lyon ».

Mourant sans postérité en 1372, Antoine de Marcilly légua Chalmazel et ses biens à Mathieu de Talaru qui en devint possesseur au droit de sa femme, **Béatrix de Marcilly**, sœur d'Antoine de Marcilly.



Blason des « Marcilly » d'après un sceau de 1257  
« **D'azur au massacre de cerf d'or** »<sup>10</sup>

Il est fait mention, le lundi après la fête de Ste Lucie, en décembre 1375, Damas d'Amanzé et Jean de Busseul échangent « cette terre » contre celles de la *Duerii et d'Escelleiz*, assises dans les paroisses de Charlieu, Saint-Denis, Saint-Maurice et Saint-Martin de Lixy, diocèse de Mâcon, avec Jean de Montcharvet, curé de Bessenay et son neveu Jean de Montcharvet ».<sup>11</sup>

### Mais est-ce bien le titre et la propriété du château du Mas ?

Car il faut distinguer dans l'Ancien Régime, la différence entre seigneur<sup>12</sup>, capitaine-châtelain<sup>13</sup>, propriétaires avec la « terre alleu » dite libre de droits, contraire aux fiefs ou aux censives seigneuriales.

Sur le territoire de Bessenay, dans cet « Ancien Régime » il existait plusieurs territoires sur lesquels la justice<sup>14</sup> était rendue : Sudieu et la Roue étaient

rattachés à la justice de St Laurent-de-Chamousset, Sérivol à celle du Prieur-archiprêtre de Courzieu, Jussieu au charmarier de l'abbaye de Savigny, le Jabert au notaire Greysolon, cité en février 1732 comme « *seigneur du Jabert* »<sup>15</sup> et plus tard portant le nom de Greysolon du Jabert, le reste de la « paroisse »<sup>16</sup> de la justice du Mas.

## MAISON DE CHAVANNES

Pour continuer sur le titre de « capitaine-châtelain » il est fait mention dans le livre « La France par cantons de Théodore Ogier (page 701)<sup>17</sup>, de Jean d'Albon, dit l'Espinasse comme portant ce titre.

Vers 1400, Etienne d'Espinasse, prieur de Montrottier, frère d'Alix d'Espinac<sup>18</sup>, femme de Guillaume d'Albon, a un différend avec Nicolas de Chavannes, cité comme **seigneur du Mas**.<sup>19</sup>

« Le 1<sup>er</sup> mars 1471, devant Nicolas de la Molière, prêtre et de Nicolas Taro, cleric, notaires publics, établi en la personne de noble Nicolas de Chavannes, damoiseau, **seigneur du château du Mas**, en Lyonnais, malade de corps et sain d'entendement fait son testament en cette sorte : élit sa sépulture devant l'autel Saint Jean-Baptiste de l'église de Bessenay avec défunte Agnès, sa femme, laisse à tous ses parents, 5 sols. Au résidu, il institue noble Bertrand de Bouthéon<sup>20</sup> (Botton dans le texte) damoiseau, son gendre et *Antoinette de Chavannes*, sa fille, à la charge que ledit Bertrand en aura l'usufruit, sa vie durant, sans confection d'inventaire et sans rendre compte ». <sup>21</sup> et <sup>22</sup>

Bertrand de Bouthéon, père dudit **Bertrand** est nommé en 1414 par Anne du Forez, comtesse du Forez comme **capitaine-châtelain de Marcilly**<sup>23</sup> famille déjà mentionnée plus haut, à l'origine du château de Chalmazel et de la famille de TALARU.

Antoinette de Chavannes est alliée par son mari Bertrand de Bouthéon à la branche de Sailhens.

La sœur de Bertrand de Bouthéon se maria avec Philippe de Tholigny vers 1435 et la famille de Tholigny prendra le patronyme de Thorigny vers 1450

9 La France par cantons et par communes : département de la Loire, arrondissement de Montbrison, par Théodore Ogier. Tome 1 (p. 279).

10 Gallica : Armorial général du Lyonnais, Forez par A.Steyer

11 Histoire de la maison d'Amanzé en Maconnais, Charles Ordinis page 18

Acte reçu par Me Suzanne, notaire à Chateauneuf (Cab.d'Hizie, 72)

12 Un seigneur au cours de l'Ancien Régime est le détenteur d'une seigneurie, en général une « terre », le fief, sur laquelle il exerce de droits variables sur les terres et les personnes.

13 Le châtelain ou capitaine-châtelain était, en Lyonnais, un officier seigneurial rendant la justice ordinaire, toujours assisté d'un juge, d'un procureur d'office (appelé procureur fiscal dans les seigneuries ecclésiastiques) exerçant le ministère public, et d'un greffier, parfois aussi d'un lieutenant de juge et d'huissiers.

14 La basse justice (Affaires peu importantes), la moyenne les affaires civiles, la haute les affaires criminelles et les appels des basse et moyenne justice)

15 Archives du Rhône Notaire Dalier 3E 29811 page 32/105

16 Bibost, une partie de St-Julien-sur-Bibost

17 Gallica

18 Gallica : Mémoires de la société littéraire page 43

19 Archives du Rhône 1H 410 (Procédures en Prieur de Savigny et les seigneurs)

20 Chatelain de St Victor et de Feurs, Ecuyer du Comte de Forez (Les mesures de l'Isle Barbe (page 448)

21 Idem

22 PERROY (Edouard), Les familles nobles du Forez au XIIIe siècle.

23 Gallica : La France par cantons page 348

<sup>24</sup> et beaucoup plus tard le patronyme de Leullion de Thorigny.



Blason de « Sailhens »  
« **D'argent, à un croissant tourné de gueules, accompagné de trois étoiles de même.** »

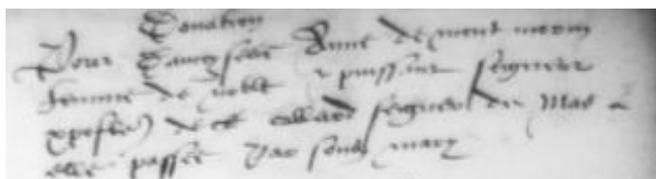
*Les blasons déjà cités, se retrouvent actuellement sur une cheminée d'une pièce au château du Mas par moitié : gauche = branche masculine et droite = branche féminine :*



Plus tard la terre et le titre de « sieur de Chavannes », paroisse de Courzieu, seront achetés vers 1753 par Odet Gazanchon, de la paroisse de Brussieu, qui portera le nom de Gazanchon de Chavannes.<sup>25</sup>

#### MAISON DE CALARD

Nous trouvons un acte en date du 7 avril 1551, qui stipule que « **Christophe de Calard, écuyer, seigneur De Freysonnet et du Mas, l'un des 100 gentilhommes de la maison du Roi, qui donne à damoiselle Anne Montmorin, sa chère femme, sa maison et château du Mas en Lyonnais avec ses dépendances. Ce fait est passé le 8 mars 1551, au domicile du notaire Nicolas de Jussieu, notaire royal à Bessenay, en présence de noble Jacques de Montmorin, seigneur d'Ariat et Etienne de**



**Cuysses, grand cellerier de l'Abbaye de Savigny et Antoine Pomeyrette, natif d'Augerolles et à**

**présent habitant de Bessenay. (Archives Rhône ».**

<sup>26</sup>

Puis vers 1553, nous le retrouvons avec le titre de seigneur « Le Mas », attaché à Antoine de Calard, dit aussi l'Hermitte de la Faye, seigneur de Freysonnet, la Suze et baron du Mézenc.

Le 17 juillet 1565, le seigneur du Mas, dans un acte d'aliénation<sup>27</sup> fournit au prieur de St-Irénée, seigneur de Brussieu, une pension de 24 livres par an, qui a été reconnu le 6 juin 1703.<sup>28</sup> Le nom du seigneur n'est pas mentionné.

En marge de la possession du château du Mas et des terres à Bessenay, regardons de plus près ce titre de l'Hermitte de la Faye : *Monseigneur Guillaume de la Faye dit l'Ermite est un très noble chevalier, grant terrien et puissant seigneur, conseiller et chambellan du roi nostre seigneur et sénéchal de Beaucaire et communément et chaque jour chevauche accompagne de plusieurs grans gentzhommes et autres ses serviteurs et officiers et bien jusques au nombre de XVI à XX chevaulx et plus".*

De son vrai nom Guillaume de Montrevel, né vers 1360 et mort en décembre 1413, reçu ce titre par son mariage avec Jeanne l'Hermitte de la Faye. Il acheta le château et la seigneurie du Mézenc le 3 avril 1399 à Louis de Poitiers, comte de Valentinois, d'où le titre de baron du Mézenc.

Les deux fils de Guillaume, morts à Azincourt, une de ses deux filles, Béatrix de Montrevel par son mariage vers 1410 avec Guillaume Boulhier de Charriol, apporta en dot la seigneurie de la Faye et le titre de l'Hermitte de la Faye.



*Château de la FAYE à Olmet (Puy-de-Dôme)*

Plus tard ceux-ci fautes d'héritiers direct, vers 1516 donnèrent la Faye et le titre de l'Hermitte de la Faye,<sup>29</sup> par suite de l'alliance de Philiberthe Boulhier du Chariol, à Jean de Calard, seigneur et Baron des Estables, seigneur de Fressonnet<sup>30</sup>, de Viverols ce qui nous vaut son petit-fils aîné, Antoine de Calard.

<sup>24</sup> Gallica : Bulletin de la Diana du 01/01/1899 page 353

<sup>25</sup> Gallica : Notes historiques sur les Jubin page 31

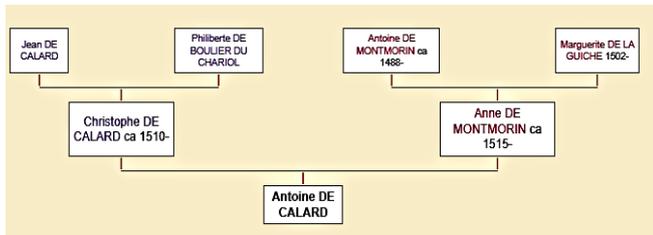
<sup>26</sup> Archives du Rhône BP 3656 vue 331/619.

<sup>27</sup> Il s'agit d'un acte de vente de terres et de droits seigneuriaux

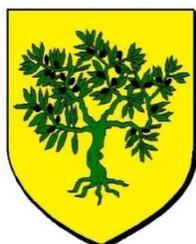
<sup>28</sup> Précis pour le prieur de St Irénée, 1778 Bibliothèque LYON Cote 110747

<sup>29</sup> Il se conforma aux prescriptions de la substitution instituée en 1415 par Louis de Montrevel, il quitta son nom de Callard pour ne plus s'appeler lui et sa descendance que du nom de "L'HERMITE DE LA FAYE".

<sup>30</sup> Gallica : Revue Nobiliaire 3e série, 3e Tome (page 131) dès 1460 dans la famille Calard



Antoine de Calard, épousa en 1572 Jeanne de la Fayette et en eut une fille Peyronelle.



Blason des « de Calard de Freysonnet »

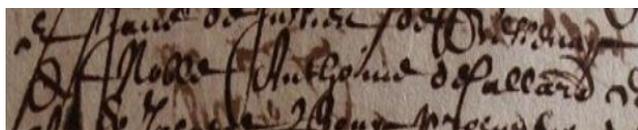
« **D'or à un olivier arraché de sinople fruité de sable** »

Dans le grand dictionnaire du département du Puy-de-Dôme <sup>31</sup>, il est stipulé ce qui suit pour la création d'un couvent des Capucins :

... Les Capucins. Supprimés par la révolution française. Leur couvent fut fondé, d'après la *Gallia Christiana*, par Antoine de Calard, marquis de Chalmazel, et d'après Chabrol, par le seigneur de la Faye (Charles Despeisses, conseiller d'Etat) et Mlle de la Fayette, sa femme. Il est probable qu'ils y contribuèrent tous les trois, ce qui eut lieu en 1606. Il y avait dix religieux dans cette maison en 1767. — Les

Avec cette information, il est mentionné qu'Antoine de Calard porte le titre de Seigneur de Chalmazel.

Le registre paroissial de Bessenay mentionne, Noble Antoine de Calard lors d'un acte avec promesse de mariage, du 20 février 1629, entre Anthoine de Loyrivière (marchand tanneur) et Jeanne de Jussieu.<sup>32</sup>



### MAISON de TALARU

Cette fille Peyronelle se maria vers le 3 octobre 1592 avec Claude de Talaru-Chalmazel, comme le stipule le contrat de mariage par notaire en la ville d'Olliergues, Etienne de Bretanges, établi au château de la Faye, « entre puissant Seigneur et Messire Claude de Chalmazel, chevalier, seigneur du dudit lieu et baron d'Escotay, habitant au château de Chalmazel et Melle

Peronnelle de Calard, fille unique, Haut et Puissant Messire Antoine de Calard, chevalier, Seigneur de Mezenc, des Estables, de Freysonnet et du Mas, aïeul



de la future, en la présence de noble et Messire Claude de Chalmazel, doyen et comte de Lyon, et Jehan de Chalmazel, chevalier de l'ordre de France, seigneur de la Pie, St Heloi, et St Marcel sur Loire (de Félines), oncle du futur. Suit les personnes, Yves de Calard, Claude de Caysa, Claude de la Fayette, Claude de Serment, François de Montravel, Antoine de Gilbertes, Gilbert de la Grange, Claude Henrys...etc... ».<sup>33</sup>

Un membre de cette seigneurie fit construire entre 1582 et 1587 le château de Félines, à St-Marcel (Loire) qui prit le nom plus tard de St Marcel de Félines.



Au château du Mas le 25 décembre 1598, est rédigé le contrat de mariage<sup>34</sup> de Philibert de la Guiche avec Antoinette DAILLON en présence de Christophe de Calard et son épouse Marguerite de la Guiche, cousine de Philibert.

Philibert de la Guiche, nommé par Henri IV, gouverneur de Lyon, fera son entrée le 27 décembre 1598 à la cathédrale St Jean pour son mariage.

Le 18 janvier 1619, le prieur de Brussieu, sieur Grolier, « fait semblable remise de tous ses droits..dans l'étendue d'icelle paroisse de Bessenay.. et remet au Sieur de Chalmazelles (le seigneur du Mas) les mêmes

31 Gallica Revue Nobiliaire 3e série, 3e Tome (page 131) dès 1460 dans la famille Calard (page 333)

32 Archives Rhône BMS Bessenay 1618-1647

33 Archives Rhône 32J25 page 122/153

34 Archives Rhône 32J25 page 142/253

droits de directe et de justice qu'il avait dans la paroisse de St-Julien ».<sup>35</sup>

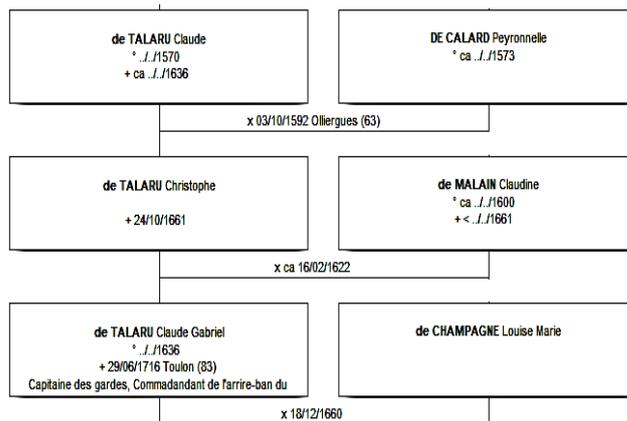
Le 22 novembre 1623, est baptisé, en l'église de Bessenay, « **Claude de Chalmazel, fils de haut et puissant et fort messire Christophe de Chalmazel, seigneur de La Faye, Fraissonnet et de Haute et puissante Dame Claudine de Malain, sa femme, baptisé le vingt-deux novembre mil six cent vingt-trois... le parrain, haut et puissant Claude de Chalmazel.** ».<sup>36</sup>



Le 13 février 1626, nous découvrons sur les registres paroissiaux la naissance de « **Claude, fille de haut puissant seigneur messire Christophe de Chalmazel, seigneur du Mas, Hermite de La Faye et autres et de puissante dame Claude de Malain, baptisée le seizième jour de février mil six cent vingt-six, Le parrain haut et puissant seigneur Messire Claude de Saix, Seigneur de Rivoyre .. et autres places, la marraine Haute et Puissante Dame de Champier** ».



Et le même jour « **Christophe fils de Messire Mamert de Jussieu, notaire royal de Bessenay, et de dame Loiz Cachatrisson a été baptisé le 13 février, le parrain Noble Christophe de Riverie, la marraine haute et puissante dame de Claude de Malain, femme de Haut et puissant messire Christophe de Chalmazel, seigneur du Mas...** ».



Blason des « de Talaru »

« **Parti d'or et d'azur, à la cotice de gueules, brochant sur le tout** ».

### FAMILLE BROSSIER de la ROULLIERE

En 1778, le baron de la Roullière entame une procédure pour faire reconnaître des droits « en tant que seigneur du Mas ».<sup>37</sup>

Il n'existe pas de date d'acquisition précise du château du Mas par la famille BROSSIER de la ROULLIERE,

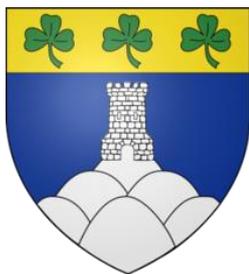
Mais cette famille détient le titre de seigneur « du Mas » peu de temps après leur acquisition du château de la Roullière en rajoutant à leur nom le titre de « la Roullière ».

35 Précis pour le prieur de St Irénée, 1778 Bibliothèque LYON Cote 110747

36 Archives Rhône BESSEY BMS 1623 21 GG1 page 5/6

37 Précis pour le prieur de St Irénée, 1778 Bibliothèque LYON Cote 110747

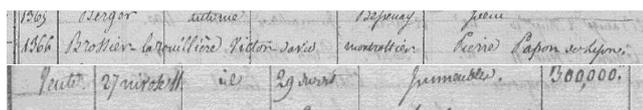
Le premier personnage de cette famille à porter le titre de seigneur du Mas, est Pierre Brossier au début des années 1710, car son père Charles Brossier ne le portait pas.



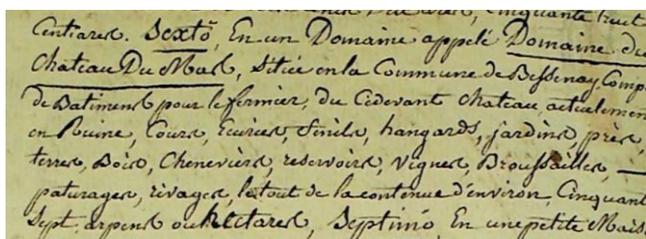
Blason de Brossier de la Roullière

« **D'azur, à une tour d'argent, posée sur un mont de six coupeaux du même, au chef d'or chargé de trois trèfles de sinople** »

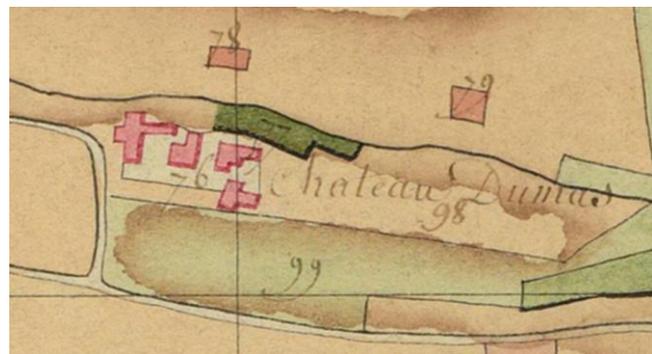
En date du 27 nivôse an 11 (17 janvier 1803), les frères BROSSIER de la ROULLIERE précisément, André, Claude Christophe, Victor David ont cédés par acte notarié<sup>38</sup> l'ensemble de leurs possessions à Pierre Papon, demeurant à Ecully suivant la table des vendeurs du Bureau de l'Arbresle.<sup>39</sup>



Suit l'énumération de ces biens et au 6<sup>ème</sup> bien énoncé nous découvrons :



Avec la transcription : « **Sexto, En un domaine appelé Domaine du Château du Mas, située en la commune de Bessenay, composé de Bâtiment pour le fermier, du ci-devant château actuellement en ruine, Cour, Ecuries, Fenils, hangars, jardins, prés, pâturages, rivages, le tout de la contenance d'environ Cinquante-sept arpents ou hectares** ».



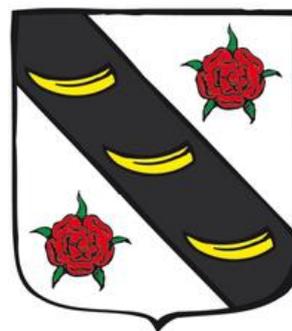
Plan de la commune établi le 19 juillet 1804

## FAMILLE FAVRE

Léonard Favre,<sup>40</sup> banquier ès-cours de Rome<sup>41</sup>, épousa, suivant contrat du 30 juin 1657, devant Prost, notaire royal à Lyon, damoiselle Marie Trye, « fille de messire Jean Trye (I), docteur ès-droits, avocat ès-cours dudit Lyon, et de damoiselle Jeanne Favre ».

Parmi les apports de la future, citons le don qui lui fut fait d'une maison haute, moyenne et basse, rue des Bouchannes, à Lyon, où est pour enseigne le Mouton, laquelle fut de damoiselle Jeanne Girard, sa tante.

Elle recueillit ensuite d'une donation postérieure, reçue par le même notaire le 7 mars 1672, des biens à Bessenay qui étaient des rentes nobles du sieur marquis de Chamazel et seigneur du Mas de Bessenay, et des infirmiers de l'Abbaye royale de Savigny.



Blason des « Favre »

« **D'argent, à une bande de sable chargée de trois défenses de sanglier d'or et accompagnée de deux roses de gueules pointées de sinople, une en chef et l'autre en pointe** ».

Léonard Favre devint capitaine châtelain<sup>43</sup> de la justice de Bessenay à cette date.<sup>44</sup>

Nous ne lui connaissons que le fils qui suit :

Christophe Favre, procureur ès-cours de Lyon, châtelain de Thizy, Fontaines, La Tour de Salvagny et Lentilly, lequel fut enterré à l'église paroissiale de

38 Archives du Rhône (3E 22820)

39 Archives du Rhône 3Q12 582 page 8/189

40 Familles Favre contemporaines Révérend du Mesnil sur Gallica

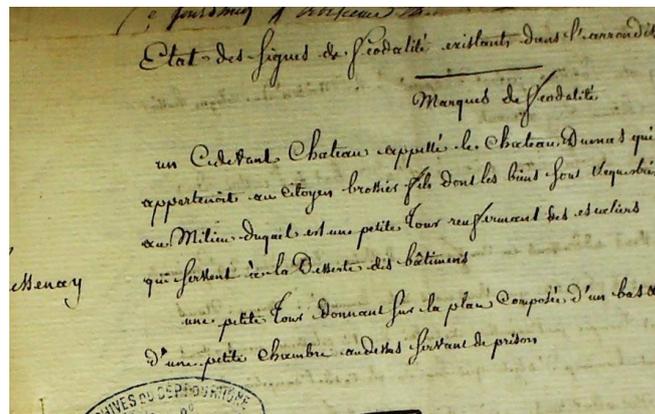
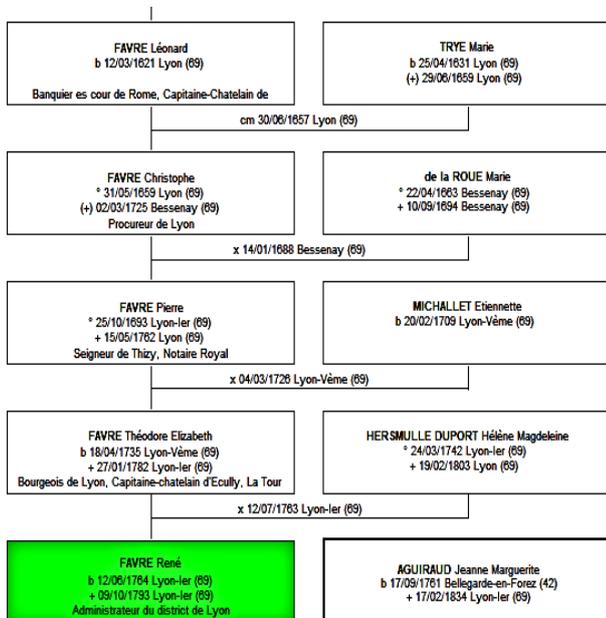
41 Il s'agissait d'un officier chargé de faire parvenir en France les actes officiels venant de la chancellerie romaine.

42 Archives Rhône 3E 7375A

43 Le châtelain ou capitaine-châtelain était, en Lyonnais, un officier pourvu d'une délégation du seigneur rendant la justice ordinaire, toujours assisté d'un juge, d'un procureur d'office exerçant le ministère public, et d'un greffier, parfois aussi d'un lieutenant de juge et d'huissiers.

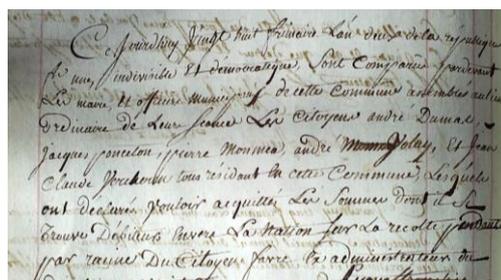
44 A ne pas confondre avec l'inscription lapidaire relevé sur le portail de l'ancienne église constatant l'union d'une demoiselle Favre avec Mamert de Jussieu en date du 20 mai 1620.





Le 2 vendémiaire de l'an II, les citoyens Michaud maire, Ponthus procureur, Nicollier, Chorliet, Javert, Barange, officiers municipaux, ont apposés les scellés sur la principale porte de ci-devant château, sur une bande de papier attaché à la porte.<sup>51</sup>

Le 28 frimaire de l'an 2 (18 décembre 1793) sont, « *comparus devant le maire et officiers municipaux, les citoyens André Dumas, Jacques Poncelon, Pierre Monméa, André Volay et Jean Vercherin tous résidants dans la commune, vouloir acquitter les sommes dont ils sont redevables à la Nation sur la récolte du citoyen Favre (es-administrateur du district de Lyon-Campagne, dont les biens sont mis sous séquestre* ».<sup>52</sup>

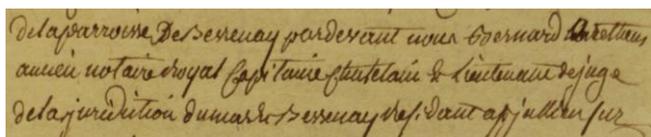


Le 30 pluviôse an 2 (8 février 1794), les membres du comité révolutionnaire de la commune de Bessenay, en vertu du décret du 13 pluviôse an 2 instruisant les relevés s'il existait des châteaux, forteresses avec créneaux sur leur territoire, ont déclaré que « *le château appelé Château du Mas, lequel nous apparut avoir aucune fortification qu'une petite cour servant pour la montée d'escaliers pour la desserte de plusieurs corps de bâtiment réunis ensemble et dont une partie tombe en ruine et ayant fini la visite de toute la commune, ....déclarons n'ayant rien trouvé d'autres, avons clôt notre procès-verbal. Signé JB Coquet et André Volay* ».<sup>53</sup>

## PERIODE REVOLUTIONNAIRE

Pendant cette période trouble, les différents actes cités nous donnent des informations qui s'entremêlent et il s'agit de bien les interpréter.

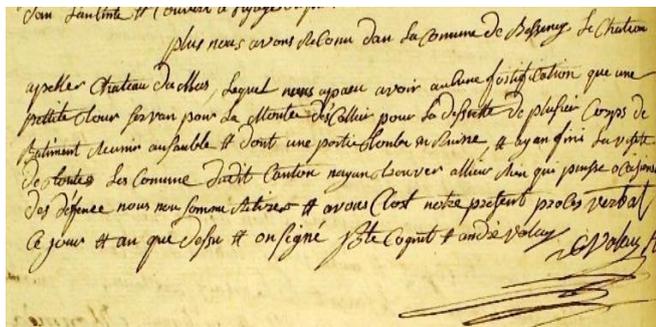
Le 8 mars 1789, une délibération de nomination des députés sur ordre de sa Majesté du 24 février 1789 pour la désignation des 3 députés représentants Bessenay, nombre en rapport avec les 250 « feux » répartis sur Bessenay, il est notifié dans cet acte que **Bernard Arethens, ancien notaire royal est capitaine-chatelain** et lieutenant de la juridiction du Mas de Bessenay<sup>50</sup>. Ces 3 députés sont Simon Dutour, Jean-Baptiste Reverdy et Antoine Berger (futur premier maire) porteront le « cayeat » de doléances à Lyon.



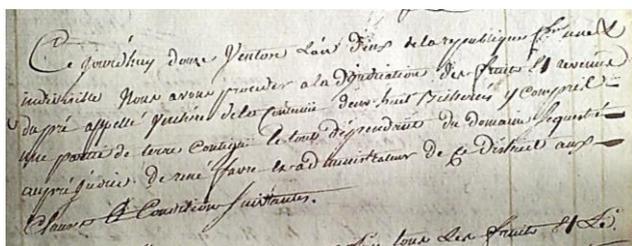
Un arrêté du comité révolutionnaire du canton de Bessenay, il est entrepris d'établir un état des signes de féodalité existants sur le canton, et pour Bessenay il est établi, pour le château qu'il appartient au citoyen Brossier de la Roullière.

<sup>50</sup> Archives Rhône 1B 25  
<sup>51</sup> Archives Rhône Bessenay

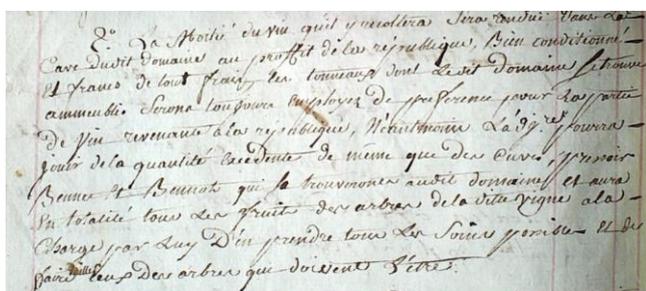
<sup>52</sup> Archives Rhône Bessenay Délibérations 1793  
<sup>53</sup> Archives Rhône Bessenay Délibérations 32L5



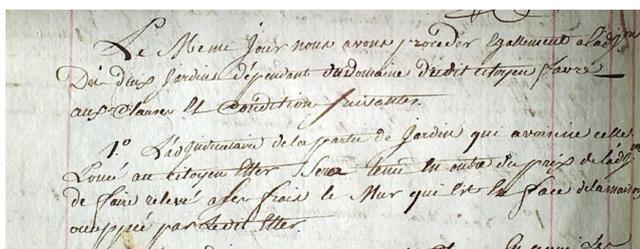
Le 12 ventôse de l'an 2 (2 mars 1794) le conseil municipal de Bessenay a procédé à « l'adjudication des fruits provenant du pré appelé « Verchère » de deux bicherées, dépendant du domaine séquestré auprès dudit René Favre ex administrateur de ce district, ... ».<sup>54</sup>



Et le même jour, un clos de vigne provenant du domaine séquestré de René Favre, de la contenance de seize bicherées, situé près le Bourg de Bessennay... et pourra se servir des bennes, bennots qui se trouveront audit domaine etc.. ».<sup>55</sup>



« Et continuant l'adjudication de deux jardins du domaine de René Favre, situés au Bourg »<sup>56</sup>



Le 15 floréal an 2 (4 mai 1794) les citoyens JB Reverdy et Gaspard Coquard, nommés commissaires par la municipalité

de Bessenay, « ont constatés en exécution d'un arrêté du district Lyon-Campagne que les biens des propriétés séquestrés, certifions que le bois appelé Bois du Mas, appartenant à Laroullière et le clos de vignes du citoyen Favre, biens mis sous séquestre, sont bien à l'usage ordinaire et clos et gardés par le citoyen Dutel ».<sup>57</sup>

Le 30 floréal an 2 (9 mai 1794), « le conseil général de la commune, suite à l'ordonnance du district de Lyon-Campagne, annonce la vente de la moitié revenant à la Nation des fruits et récoltes des biens des rebelles séquestrés, et en cette séance la vente de vin réservés en provenance des biens du citoyen René Favre, vente à la bougie éteinte. Le dernier enchérisseur, moyennant 805 livres, fût Jean Baptiste Claude Favre, frère de René Favre qui a déclaré l'avoir faite pour lui et pour les citoyens Guilloud, Vercherin ».<sup>58</sup>

Un autre événement est survenu au château du Mas : Ce jour d'huy seize messidor l'an deux<sup>59</sup> république par devant moi Antoine Reverdy officier public de Bessenay a comparu en la maison commune Barthélémy Pinaton, domicilié en cette commune faisant en qualité d'assesseurs les fonctions du juge de paix du canton, en son absence, lequel assisté de Christophe Michaud domicilié et maire de la commune de Bessenay, âgé de 55 ans et de Jean Joyet citoyen de Fruitier sur Bibost, âgé de 42 ans, m'a déclaré qu'instruit qu'un enfant avoir été trouvé mort près du Château Dumas il s'y était transporté ce jour d'huy et avoir rédigé le procès-verbal dont la teneur suit : Aujourd'hui seize messidor l'an deux de la république française nous, Barthélémy Pinaton et Aimé Jacquemetton domiciliés en la commune de Bessenay faisant office d'assesseurs les fonctions de juge de paix du canton absent, informés par la voie publique et notamment par Claude Fourchet, fermier du ci-devant Château Du Mas que le jour d'hier trois heures de relevée dans le puits qui se trouve construit dans la terre près du réservoir ou étang du dit Château s'étant aperçu, au moment où il allait puiser de l'eau pour l'usage de son ménage qu'il existait dans le puits une masse énorme.

Nous nous sommes rendus dans le local où la dépose du cadavre et en présence de dit Jean Joyet a déclaré de nouveau que le corps du dit cadavre est bien celui de la fille ainée communément appelée Jeanne Marie JOYET âgée de treize ans et qu'il la reconnaitre non seulement à sa figure mais à ses habillements.<sup>60</sup>

### FAMILLE PAPON

Comme noté précédemment Pierre Papon, originaire d'Ecully, acheta dans l'acte précité une grande partie des biens de la famille de la Brossier Roullière le 17 janvier 1803, pour 300 000 livres



54 Archives Rhône Bessenay Délibérations 1793

55 Archives Rhône Bessenay Délibérations 1793

56 idem

57 Archives Rhône 46L1

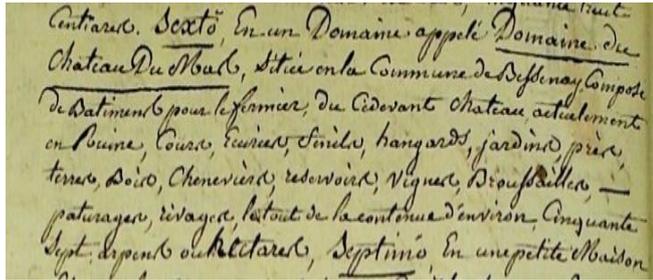
58 Archives du Rhône Délibérations Bessenay 46L1

59 4 juillet 1794

60 Archives Rhône 1794 page 6/12

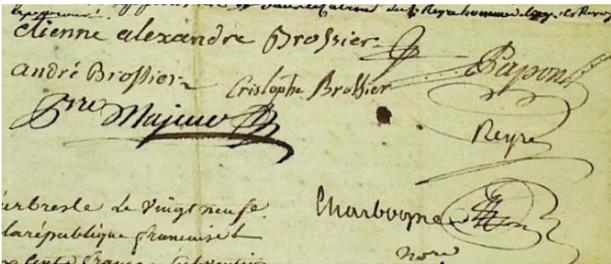
<sup>61</sup> avec définition de l'écu de six livres pris pour 6 livres et la pièce d'or de 24 livres prise pour 24 livres.

Avec par exemple le détail des ventes :



Extrait de l'acte

Ci-dessous les signatures des frères Brossier et de Pierre Papon et les témoins.



Le 16 germinal an 11 (6 avril 1803)<sup>64</sup>, soit moins de 3 mois après : « **une maison, situé au Bourg de Bessenay composée d'un bar, chambre et grenier, joignant au matin (à l'est) le chemin tendant de la place au cimetière passant sous un portail, de midy (Sud) la place publique, au soir (l'Ouest) la maison de Jean Blanc et de bize (le Nord) une partie du bâtiment de Jean-Marie Claircy, une allée entre deux, non compris dans cette vente, une tour et une petite chambre au-dessus du portail...à Jean Cognet et Anne Prost, son épouse. » Il s'agit de cette maison**

Le 11 décembre 1806<sup>65</sup>, une maison d'habitation et son jardin situé près du château du Mas « **maison ayant pour confins, au Nord pré à Dousson et un ancien sentier public, à l'Ouest maison à Dousson, au sud le chemin public du Château, et à l'est terrain à Jannaud, etc..**

CASE N.° 15 Pierre Lapon

REGISTRES de Formules, N.°	DATE des TRANSCRIPTIONS.	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DESIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	TRANS. de
7	31	17 germinal 10	acquisition	Domaine à quinquiers	10000.
14	24	17 thermidor 11	acquisition	Plusieurs Domaines et fonds	30000.
16	18	17 floréal 11	vente	Parcelle de Courtois à Bessenay	2000.
16	19	17 floréal 11	vente	Parcelle de Courtois à Bessenay	1700.
16	114	17 floréal 11	vente	Parcelle de Courtois à Bessenay	1700.

1. **Guillaume Charbogne et Andrée Valencol** ». Puis à Jean-Marie Alboud le 22 septembre 1840 puis son frère Jean-Marie Alboud par succession le 13 octobre 1859 et Madame Marie Fayolle veuve d'Aimé Sarrazin le 26 mai 1882 puis le 3 mars 1889 par les époux Chaize-Fourchet, et leur fils Emile Chaize le 11 décembre 1898 et Vincent Fontan, sculpteur par acte du 13 avril 1899 chez Me Fayolle et M<sup>lle</sup> Dousson<sup>66</sup> Claudine<sup>67</sup> le 18 août 1903<sup>68</sup> vendu à Emile

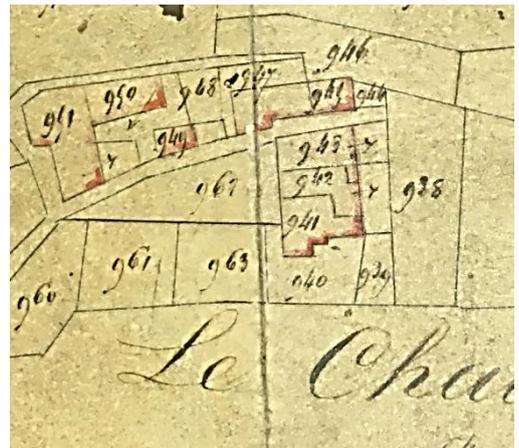
Acte inscrit sur le registre des Hypothèques à Lyon le 4 thermidor de l'an 11 (23 juillet 1803)<sup>62</sup>

Il revendit ses biens par petits lots dans les années suivantes inscrits sur la table des vendeurs<sup>63</sup> du bureau de l'Arbresle pour un total de 69 actes de ventes :

Noms des Vendeurs et autres personnes expropriées par actes ou par décès, alphabétiquement, leurs professions et demeures : SAVOIR :	SAVOIR :			
	Noms de famille.	PRÉNOMS.	PROFESSIONS.	DEMEURES.
1069	Lapon	Pierre		Arbresle.
1070	Lapon	Pierre		Arbresle.

NOMS, PROFESSIONS ET DEMEURES des PROPRIÉTAIRES, NOMS DES PROPRIÉTAIRES	NATURE DES ACTES ou des DÉCEDES	DATE des ACTES ou des DÉCEDES	NOMS des PROPRIÉTAIRES ou des DÉCEDES	DATES de l'Établissement des Actes ou des DÉCEDES	NATURE, CONSISTANCE ET SITUATION des IMMEUBLES REELS, ou DÉSIGNATION des IMMEUBLES FICTIONNELS	PRIX ou ESTIMATION des Biens.
Jean Charles Papon à Bessenay	vente	17 germinal 10	Charbogne	17 germinal 10	terre à Bessenay	1700.
Comme propriétaire à Bessenay	vente	16 vendémiaire 11	Alboud	16 vendémiaire 11	terre à Bessenay	2875.
Charles Lapon à Bessenay	vente	18 vendémiaire 11	Alboud	18 vendémiaire 11	terre à Bessenay	2000.
Jean Charles Papon à Bessenay	vente	19 vendémiaire 11	Alboud	19 vendémiaire 11	terre à Bessenay	1700.
Jean Charles Papon à Bessenay	vente	16 floréal 11	Alboud	16 floréal 11	terre à Bessenay	1000.
Jean Charles Papon à Bessenay	vente	16 floréal 11	Alboud	16 floréal 11	terre à Bessenay	2000.



Maurice Buza<sup>69</sup>, entrepreneur de menuiserie par acte<sup>70</sup> chez M<sup>e</sup> Crozat le 29 juillet 1930.

2. L'acte de vente du château ne nous est pas connu actuellement.

61 3 000 000 € valeur 1799 !  
 62 Archives du Rhône (4Q5 107 Volume 12 case 15)  
 63 Archives du Rhône 3Q12/582  
 64 Archives du Rhône (3E 22820)  
 65 Acte notarié (3E 19391) Me Jacquard Joseph Marie, notaire à Savigny.

66 Archives du Rhône recensement 1906 6M 481 page 13/17  
 67 Archives du Rhône recensement 1921 6M 560 page 14/15 avec son père François.  
 68 Archives privées  
 69 Archives du Rhône Recensement 1936 6M696 Page 16/18  
 70 Archives privées

## FAMILLE JACQUEMETTON

Le cadastre de 1829 nous indique, grâce aux registres des matrices cadastrales de l'époque, le nom des propriétaires des toutes les parcelles de la commune, parcelles réparties par section de A à F.

Le château, proprement dit, se délimite en plusieurs parcelles, à savoir du numéro 941, 942, 943 pour le château et 945 uniquement pour l'habitation du fermier.<sup>71</sup>

Parcelle	Propriétaire	Section	Contenance	Observations
Jacquemetton Rambert	Château Bessenay	28/100	5	en location
id	id	Maisons	58/100	5
Pellissier J. F.	id	Maisons	91/100	5
Jacquemetton Rambert	id	Maisons	97/100	5
id	id	Terres	4/100	5
Charbogne Guillaume	id	Maisons	2/100	5

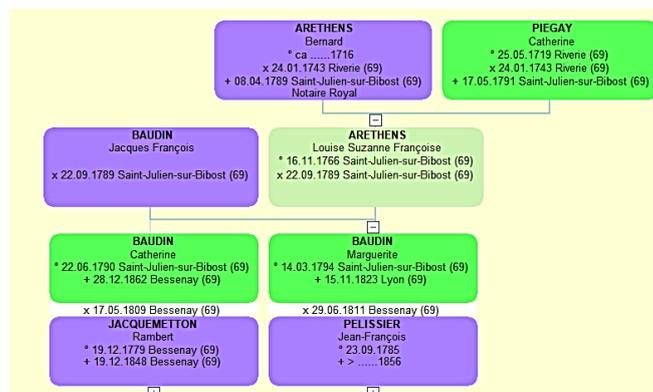
Il est mentionné pour les parcelles :

- 940 Jacquemetton Rambert jardin de 290 m<sup>2</sup>
- 941 Jacquemetton Rambert maison de 140 m<sup>2</sup>
- 942 Pelissier Jean François maison de 180 m<sup>2</sup>
- 943 Jacquemetton Rambert maison de 170 m<sup>2</sup>
- 944 Jacquemetton Rambert terrain vague de 30 m<sup>2</sup>
- 945 Vve Charbogne G. maison de 60 m<sup>2</sup>

La parcelle 942 se trouve entre les deux autres !

Grâce aux informations des actes d'état-civil, Rambert naît à Bessenay le 19 décembre 1779 et se marie à Bessenay le 17 mai 1809 avec Catherine Baudin, fille de Jacques Baudin, époux de Louise Arethens, fille de Bernard Arethens, notaire royal et déjà mentionné comme « capitaine-châtelain du Mas ». Bernard Arethens décédera le 8 avril 1789.

Avec ces précisions de la matrice cadastrale, Rambert Jacquemetton partage la propriété de ce château avec Jean-François Pelissier qui est son beau-frère, marié avec Marguerite Baudin, sœur de sa femme, Catherine. Jean-François Baudin est noté comme « secrétaire greffier du juge de paix du canton de Bessenay » dans un acte de naissance du 24 mars 1794.



Nous pourrions en déduire que Jacques Baudin, beau-père de Rambert Jacquemetton et de Jean-François Pélissier, est à l'origine de l'achat de ce domaine à partir de janvier 1803, date de départ de revente de tous les lots achetés à la famille Brossier.

La date de cet achat reste à découvrir, car dans la table des vendeurs, déjà citée, il n'existe pas de vente mentionnée pour les maisons du château du Mas.

Jacques Baudin habite Saint-Julien-sur-Bibost encore à Saint-Julien-sur-Bibost mais lors d'une vente de terre le 17 mars 1807<sup>72</sup> il est mentionné comme habitant Bessenay comme le 19 juin 1810, il est mentionné comme « propriétaire demeurant dans la commune de Bessenay » lors du décès de son épouse, à l'âge de 43 ans.<sup>73</sup>

Pouvons-nous en déduire qu'il habitait déjà le château du Mas ?

Il décèdera le 7 mai 1820, « dans son propre domicile » avec comme déclarant Rambert Jacquemetton, noté comme cultivateur et propriétaire du château.<sup>74</sup>

D'autres documents d'archives permettent, comme les recensements de la population de Bessenay, grâce aux mentions de ces listes établies de 1836 à 1936, de connaître les noms et prénoms, avec d'autres renseignements des habitants notifiés.

Lors du recensement de 1836, Rambert Jacquemetton, est mentionné avec son épouse et ses 7 enfants mais le lieu n'est pas indiqué.<sup>75</sup>

En 1841, Rambert Jacquemetton demeure au lieu-dit Château du Mas, comme en atteste le recensement, avec son épouse Catherine Baudin, ses enfants, Pierre Suzanne (cultivateur), Jean, Pierrette, Benoîte et Marie.<sup>76</sup>

Mais était-il déjà propriétaire de ce lieu ?

<sup>71</sup> Archives municipales Bessenay

<sup>72</sup> Archives du Rhône Table des vendeurs l'Arbresle 3Q12/582 page 25/189

<sup>73</sup> Archives du Rhône état-civil Bessenay Décès 1810 acte 19

<sup>74</sup> Archives du Rhône état-civil Bessenay Décès 1820 acte 13

<sup>75</sup> Archives du Rhône Recensement 1836 6m 2 page 19/34

<sup>76</sup> Archives du Rhône Recensement 1841 6m 29 page 21/41



En 1906 Marius, second fils de Pierrette Marie, cité plus haut, demeure au Château avec son épouse Marie et ses deux fils Pierre (né à Lyon en 1897) et Louis (né à Lyon en 1899).<sup>91</sup>

En 1911, Marius dit « Pétrus » avec son épouse Marie et son fils Paul (né en 1896) et Hélène (née en 1899 à Lyon).<sup>92</sup>

En 1921, Marius avec son épouse Marie, ses deux fils Paul (né en 1896, mentionné comme voyageur de commerce) et Henri (1901, comme étudiant).<sup>93</sup>

En 1926, Marius avec son épouse Marie et son fils Henri (noté comme voyageur de commerce).<sup>94</sup>

Marius demeure jusqu'en 1931, avec son épouse Marie et leur dernier fils Henri (né en 1901) et sa belle-fille Marie (née en 1905).<sup>95</sup>

Le frère de Marius, Jean-Pierre demeure en 1936 au château du Mas avec son épouse Victorine sans enfants et une domestique de 17 ans en la personne d'Eléonore Berger.<sup>96</sup>

Plus tard, toujours sur des fiches d'hypothèques, le fils de Marius, Paul Jacquemetton et René François ? Jacquemetton, sont tous deux mentionnés, en date du 12 août 1952, pour le « **Partage pour 960 000 francs Im. à Bessenay (Au Château)** ».

REGISTRES de TRANSCRIPTIONS		DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.		NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.		RÉGULARITÉ ou non portée dans l'acte.		RADIATION ou la mise en extinction judiciaire de l'acte.		REGISTRES ou transcriptions de mutations en marge.		DATES des TRANSCRIPTIONS ou des mentions en marge.		NATURE DE L'ACTE TRANSCRIT ou de la mention.		RÉGULARITÉ ou non portée dans l'acte.	
CASE N° 427 Jacquemetton René François																	
1952	8	12 août 1952	Partage	960 000	amplié à Lyon										Im. à Bessenay "Au Château"		
CASE N° 426 Jacquemetton Paul																	
1952	8	12 août 1952	Partage	960 000	amplié à Lyon										Im. à Bessenay "Au Château"		

Extrait registre des hypothèques

**Patrick Réguillon**

91 Archives du Rhône recensement 1906 6M 481 page 13/17

92 Archives du Rhône recensement 1911 6M 520 page 17/18

93 Archives du Rhône recensement 1921 6M 560 page 14/15

94 Archives du Rhône recensement 1926 6M 600 page 14/15

95 Archives du Rhône Recensement 1931 6M 647 Page 15/17

96 Archives du Rhône Recensement 1936 6M 696 Page 16/18